

Proposition de motion au CA (lycée)

La crise sanitaire actuelle fait peser un poids très lourd sur les personnels d'éducation et sur les élèves, tout particulièrement dans les lycées. En effet, dans ces derniers les conséquences de l'épidémie actuelle de Covid-19 se superposent à celles de la réforme du lycée et du baccalauréat, une réforme majoritairement contestée par la profession et ses organisations syndicales. Beaucoup d'établissements ont choisi d'appliquer les recommandations ministérielles en organisant un enseignement par demi-groupe. Mais, en refusant de donner une consigne impérative sur ce point, le ministère de l'Éducation nationale a laissé s'installer une disparité entre les établissements éventuellement génératrice d'inégalités entre les élèves.

Dans ce contexte générateur d'angoisse et de pression, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le 21 janvier les aménagements pour la session 2021 du baccalauréat. Les épreuves de spécialités, prévues en mars, sont annulées et remplacées par du contrôle continu. S'il a finalement acté le caractère intenable de la situation, le Ministre s'est refusé à repousser la tenue des épreuves en juin ce qui aurait garanti le maintien de leur caractère national. Il a préféré opter pour l'évaluation des spécialités sous la forme du contrôle continu, remplaçant ainsi un problème, le calendrier, par un autre. En effet le contrôle continu est synonyme de rupture d'égalité entre les élèves du fait du renvoi au local de l'évaluation et de pressions constantes sur les professeurs. Le bac 2020 l'a montré : le processus de fabrication de la note dans les établissements échappe à toute possibilité d'harmonisation efficace.

Les personnels enseignants de l'établissement XXX critiquent fermement cette décision qui risque de fortement dégrader le contenu de l'évaluation du baccalauréat 2021. Tout comme ce fut déjà le cas lors de l'évaluation du bac 2020, le contrôle continu va accentuer les inégalités de situation entre les classes et les établissements. Sans cadrage très rigoureux, il risque – à l'instar de ce qui s'est déroulé l'an dernier – d'ouvrir la porte à ce qu'on ne peut décrire autrement que comme des « arrangements locaux », obtenus éventuellement par une pression sur les enseignants et les dessaisissant de leur liberté de notation pour fabriquer des notes.

Par ailleurs, la suppression des épreuves de mars n'a pas réglé la question de l'épreuve de Grand oral, une épreuve aux contours et aux objectifs flous et aux conditions de passage largement critiquées dans la profession. Le Grand oral est pourtant une épreuve profondément inégalitaire, encore davantage dans cette année si particulière où sa préparation est empêchée par la pandémie. Son maintien est un symbole du bac Blanquer, à ce jour plus que jamais un bac inégalitaire. Les personnels de l'établissement XXX contestent ce choix et rappellent leur attachement au caractère national du baccalauréat fondé notamment sur l'équité de traitement entre les candidats. Ils demandent l'annulation du Grand oral cette année, la fin du contrôle continu et l'organisation d'épreuves finales et nationales pour toutes les disciplines